

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Objet : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 14 octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 32 membres étaient présents ou représentés. Trois délégués ont transmis leur pouvoir à des membres de l'assemblée en amont de la séance.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; Franck POQUIN est le secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc suppléé par WAGNER Eric		Angers Loire Métropole	x		
BERNAUDEAU David	Doué en Anjou	Saumur Val de Loire	x		
BIAGI Robert		Angers Loire Métropole		x	
BIGEARD Jacques	Montrevault-sur-Èvre	Mauges communauté	x		
BOURGEAIS Daniel		Angers Loire Métropole	x		
BROSSELIER Pierre	Blaison-Saint-Sulpice	Loire Layon Aubance			x
CHIMIER Denis		Angers Loire Métropole	x		
COQUEREAU Franck		Angers Loire Métropole			x
DAVY Jean-Luc	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	Anjou Loir et Sarthe	x		
DECAËNS Christine	Lys-Haut-Layon	Cholet-Agglomération	x		
DENIS Adrien	Noyant-Villages et Baugeois Vallée	Baugeois Vallée			x
DESOEUVRE Robert		Angers Loire Métropole		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		Angers Loire Métropole		x	
GEORGET David	Le Lion d'Angers	Vallées du Haut Anjou		x	
GIRAULT Jérémie		Angers Loire Métropole			x
GODIN Eric suppléé par JOUBERT René-François		Angers Loire Métropole	x		
GRENOUILLEAU Patrice	Chemillé-en-Anjou	Mauges Communauté		POUVOIR	
GUICHARD Virginie	Vallées du Haut Anjou	Vallées du Haut Anjou			x
GUILLET Priscille	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance		POUVOIR	
HERVE Dominique	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération	x		
HIE Arnaud suppléé par Jacky MIGNOT		Angers-Loire-Métropole	x		
JEANNETEAU Annick	Cholet-Agglomération	Cholet-Agglomération	x		
LARDEUX Dominique		Segré-en-Anjou Bleu	x		
LEROY Monique		Angers-Loire-Métropole	x		
MARY Jean-Michel	Beaupreau-en-Mauges	Mauges Communauté	x		
MARY Yves	Ombrée d'Anjou	Anjou-Bleu Communauté	x		
MOISAN Gérard		Angers-Loire-Métropole	x		
MORINIÈRE Alain suppléé par TASTARD Xavier	Le May-sur-Èvre	Cholet-Agglomération	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOUSSERION Eric	Antoigné et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire	x		
NERRIÈRE Paul	Sèvremoine	Mauges Communauté	x		
PAVAGEAU Frédéric	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération	x		
PONTOIRE Dominique	Bellevigne-les-Châteaux	Saumur Val de Loire	x		
POQUIN Franck		Angers Loire Métropole	x		
POT Christophe	Baugeois Vallée	Baugeois Vallée	x		
POUDRÉ Joelle	Bégrolles-en-Mauges	Mauges Communauté	x		
RAIMBAULT Denis	Mauges communauté	Mauges communauté	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par CHARTIER Patrick		Angers Loire Métropole	x		
RAPIN Florian		Angers Loire Métropole	x		
ROCHARD Bruno	Mauges-sur-Loire	Mauges Communauté	x		
SOURISSEAU Sylvie	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance	x		
STROESSER Delphine	Etriché	Anjou-Loir-et-Sarthe	x		
TALLUAU Gilles	Varennes-sur-Loire et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire		x	
TASTARD Thierry		Angers-Loire-Métropole	x		
TRAMIER Didier	Orée d'Anjou	Mauges Communauté	x		
TOURON Eric	Distré	Saumur Val de Loire		x	
YOU Didier		Angers-Loire-Métropole	x		

Robert DESOEUVRE, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, vice-président, délégué de la même circonscription.

Patrice GRENOUILLEAU, délégué de la circonscription Mauges communauté, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Michel MARY, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, vice-présidente, déléguée de la même circonscription.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en qualité de Président et accueille M. Florian RAPIN, nouvel élu désigné par la communauté urbaine Angers Loire métropole, à la suite du décès de Jacques-Olivier MARTIN.

1 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 juin 2025

A compter du 14 octobre 2025, le procès-verbal de la réunion du 24 juin a été mis à disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site internet dans un espace qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du 24 juin 2025.

3 – Vacance du siège du premier vice-président et élection d'un membre du Bureau

Jean-Luc DAVY rappelle que la disparition de Jacques-Olivier MARTIN, premier vice-président du Bureau, a laissé un siège vacant. Pour mémoire, la décision du 29 septembre 2020 fixe le nombre de sièges au Bureau à quinze avec le Président, treize vice-présidents et un quatorzième membre. La

répartition des sièges par circonscription étant fonction, selon un gentlemen's agreement, fonction de la démographiques.

Jean-Luc DAVY présente la candidature de Florian RAPIN, délégué titulaire d'Angers Loire métropole pour rejoindre le Bureau, puis il expose les modalités envisageables permettant de pourvoir le poste devenu vacant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de ne pas procéder** au renouvellement intégral du Bureau et de maintenir sa composition à treize vice-présidents et un quatorzième membre ;
- **de pourvoir** le siège vacant du Bureau ;
- **de procéder** au remplacement du premier vice-président par le deuxième vice-président puis au remplacement du deuxième vice-président par le troisième vice-président et ainsi de suite, selon l'ordre des nominations résultant des procès-verbaux des élections du 29 septembre 2020 et du 6 février 2024 susvisés ;
- **de procéder à l'élection** d'un délégué titulaire du comité syndical pour pourvoir le siège de quatorzième membre du Bureau devenu vacant ;
- **de désigner** en tant que quatorzième membre du Bureau le délégué titulaire élu.

Nombre de délégués en exercice	46
Nombre de présents	32
Nombre de votants	35
Abstention	0
Opposition	0
Approbation	35

Conformément au procès verbal disponible sur le site internet du Siéml dans la rubrique « actes », Florian RAPIN est proclamé quatorzième membre du Bureau du comité syndical.

3 – Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation n° 46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte rendu des décisions prises depuis le 24 juin 2025 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions prises par le Président sur délégation du Comité syndical, après avoir entendu la synthèse des principales décisions présentées par Emmanuel CHARIL, directeur général des services, telles que listées en annexe du rapport de présentation.

4 – Actualisation du programme de rénovation et d'extension des locaux du Siéml – projet immobilier communément appelé « Village des syndicats »

Elise TRICARD, directrice générale adjointe en charge du pôle Conseil, organisation et ressources présente la genèse du projet qui a émergé à la suite d'une réflexion sur les besoins du Siéml. Face au bâtiment datant de 2004 devenu vieillissant, mal isolé et inadapté à la croissance des effectifs, une

première étude avait été menée pour envisager sa rénovation. La rencontre entre le Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA) et le Syndicat pour la réduction, le réemploi et le recyclage de déchets en Anjou (3R d'Anjou) confrontés eux aussi à des besoins immobiliers, a fait émerger l'idée d'un « Village des syndicats ». En 2022, à l'issue d'une réunion, la définition du programme et le concours des architectes ont été conduits conjointement, malgré la complexité de mener à bien un tel projet à trois structures ; puis la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à Alter. Le projet arrive aujourd'hui dans sa phase d'exécution. A l'appui du rapport, Elise TRICARD présente les estimations de rendement de l'opération.

Elle précise que durant la période des travaux, l'ensemble des agents du Siéml va rejoindre les anciens locaux d'Aldev dans le quartier d'Orgemont. L'évolution du coût global de l'opération en cours sera présentée lors du débat d'orientations budgétaires.

Elise TRICARD termine la présentation avec le planning prévisionnel du déroulement des travaux.

Emmanuel CHARIL, reconnaît un dépassement de l'estimation des coûts lié à l'évolution des besoins, mais il reste optimiste car la période est favorable pour lancer les appels d'offres et pour obtenir un emprunt dans de bonnes conditions. Le déménagement aller-retour sera exigeant, mais il aura lieu à la transition entre deux mandatures ; son impact devrait être plus facile à gérer grâce à une activité institutionnelle et opérationnelle quelque peu réduite durant cette période.

Aux questions de Sylvie SOURISSEAU, vice-présidente en charge du projet de certification qualité et Eric TOURON, vice-président en charge des finances et du contrôle de gestion qui s'interrogent sur la signature du protocole d'accord entre le Siéml, le SEA et 3R d'Anjou, Elise TRICARD précise qu'une date est en cours de validation.

Franck POQUIN, vice-président en charge de l'Éclairage public et du territoire connecté se déclare satisfait du projet présenté qui intègre les remarques formulées précédemment et permet une meilleure prise en compte des intérêts des agents du Siéml.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical prennent acte.

5 – Présentation du programme de restauration de la chapelle de Beuzon

Emmanuel CHARIL présente le programme de restauration de la chapelle de Beuzon qui répond aux besoins fonciers du Village des syndicats, pour le stationnement notamment. L'étude menée par l'architecte du patrimoine date précisément la construction de la chapelle au milieu du 16ème siècle, à la toute fin du règne de François 1^{er}. Cette chapelle figure à l'inventaire des monuments historiques mais elle n'est pas classée. Par ailleurs, elle n'a jamais été consacrée.

Un comité de pilotage est dédié à ce projet. Le Siéml a procédé à l'acquisition de la parcelle et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à un architecte du patrimoine. L'avant-projet présenté visualise les aménagements prévus, parmi lesquels des parkings, un verger et une annexe à proximité de la chapelle.

Emmanuel CHARIL projette les plans de la chapelle après restauration, avec différentes configurations d'utilisation de l'espace, une quarantaine de places de stationnement et des aménagements techniques prévus dans l'annexe. Puis il expose le budget planifié par le maître d'ouvrage délégué en lien avec le maître d'œuvre.

Jean-Luc DAVY, précise que le projet de la chapelle de Beuzon est complémentaire à l'extension du Village de syndicats, avec cette possibilité d'aménager un parking situé à 50 mètres du site. Le financement repose sur des subventions, un emprunt et une part d'autofinancement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité ;

- **d'approuver** le projet de réhabilitation de la Chapelle de Beuzon en salle de réception et de séance, complété par la construction d'une annexe technique attenante et l'aménagement des extérieurs de la Chapelle et du Village des syndicats ;
- **de prendre acte** des démarches de demande de financement auprès des partenaires susceptibles de soutenir financièrement l'opération (État, Région, Département, Europe, ADEME, Banque des Territoires, Fondation du Patrimoine, etc.) ;
- **précise** que le financement complémentaire du projet sera assuré par un emprunt et/ou des fonds propres du syndicat, dans les conditions définies par la prospective financière et délibération budgétaire du Siéml ;
- **inscrit** le projet dans la stratégie pluriannuelle d'investissement du syndicat, conformément aux documents de planification financière en vigueur ;
- **Autorise le président à conduire toutes les opérations nécessaires à la réalisation de ce projet.**

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	1
Opposition.....	0
Approbation.....	34

6- Changement temporaire du lieu des séances du Comité syndical

Afin de pallier le manque de salle disponible sur le site d'Arobase pour la tenue des conseils syndicaux, trois sites alternatifs sont proposés : l'hippodrome d'Évantard, l'espace Galilée de Saint-Jean-de-Linières et le Vallon des Arts à Écouflant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits disponibles au budget principal du Siéml pour l'exercice 2026, que les séances du Comité syndical se tiennent temporairement, pendant la période des travaux de rénovation et d'extension des locaux du siège du Siéml, prévue à compter du mois de février 2025 jusqu'au mois d'octobre 2027 :
 - à titre principal : à l'hippodrome d'Angers, situé Chemin de la Chabolais à Écouflant (49000) ;
 - à titre subsidiaire : à l'Espace Galilée, situé 12 Allée de la Châtellenie à Saint-Léger-de-Linières (49070) ;

en cas d'indisponibilité de l'un ou l'autre des lieux précités, à la salle Vallon des Arts, située 1 rue des Goganes, à Écouflant (49000).

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35

Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

7- Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes Service public de production et de distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF), Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et Gaz naturel pour véhicules (GNV)

Eric TOURON, présente les points concernés par la décision modificative n° 2 du budget principal.

En fonctionnement, des recettes supplémentaires (+ 104 580 €) qui proviennent principalement de dividendes de Sorégies et Alter Cité (+ 97 000 €) ; des produits de services du domaine et ventes diverses (+ 14 000 €) et la participation du dispositif Parcours emploi compétences (+ 6420 €).

Les principales dépenses à l'équilibre avec les charges à caractère général (+ 64 950 €) ; les charges de personnel (+ 245 500 €) et les opérations d'ordre (+ 285 130 €).

Les principales recettes d'investissement (+ 1 179 962 €) sont présentées par pôle :

- pôle Exploitation, données et territoire connecté : subvention d'investissement Fonds vert, rénovations éclairage public 2024 (+ 467 800 €) ; schéma d'aménagement lumière, pas de projet (- 30 000 €).
- pôle Conseil organisation et ressources : emprunt prévisionnel (+ 435 202 €) ; prélèvement de la section de fonctionnement pour équilibre (+ 285 130 €) et des opérations d'ordre (+ 21 830 €).

Les principales dépenses d'investissement (+ 1 179 692 €) sont présentées par pôle :

- pôle Exploitation, données et territoire connecté : reversement du Fonds vert aux adhérents pour les travaux de rénovation d'éclairage public (+ 467 800 €) ; 15 antennes LoRaWAN supplémentaires (+ 170 000 €) ; schéma d'aménagement lumière, pas de projet (- 40 000 €) ; logiciel superviseur pour l'éclairage public (- 66 360 €) ; travaux du programme Territoire connecté (- 7560 €).
- pôle Conseil, organisation et ressources : maîtrise d'œuvre pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le site du Siéml (+ 8730 €) résiliation du marché, les travaux seront réalisés dans le cadre du Village des syndicats ; complément achat de véhicules, correction report non réalisé de crédits 2024 (+ 165 214 €) ; immobilisations corporelles (- 12 000 €) et les travaux sur le siège du Siéml (- 5000 €).
- pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel : avances au budget annexe réseaux de chaleur pour différents projets détaillés dans le projet de la décision modificative du budget annexe (+ 477 308 €) et des opérations d'ordre concernant l'intégration des frais de maîtrise d'œuvre des travaux de chaufferies bois (+ 21 830 €).

Le projection du tableau d'exécution des autorisations de programme n'appelle pas de remarque particulière.

La décision modificative n° 2 du budget principal 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à (+ 1 284 542 €).

Eric TOURON poursuit avec les budgets annexes :

Le budget IRVE présente des recettes (+ 105 000 €) qui proviennent des bornes de recharges et des dépenses supplémentaires (- 105 000 €) de fourniture d'électricité.

La décision modificative n° 1 du budget fonctionnement annexe IRVE s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à (+ 105 000 €).

Le budget GNV présente en recettes (+ 3215 €) de créances éteintes et des dépenses (- 3215 €) de fourniture de gaz.

La décision modificative n° 1 du budget annexe GNV s'équilibre à (0 €) en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Le budget SPPDCF relatif aux réseaux de chaleur présente des recettes d'investissement (+ 521 168 €) avec un virement de la section de fonctionnement (+ 313 800 €) ; une subvention du Fonds chaleur pour le réseau de Montrevault-sur-Èvre (+ 327 940 €) ; des avances du budget principal pour les projets de réseaux de chaleur (+ 477 308 €) qui concernent Saint-Georges-sur-Loire (7440 €), Sèvremoine (50 000 €), Orée-d'Anjou (50 000 €), Montrevault-sur-Èvre (31 340 €), les Hauts-d'Anjou (38 528 €), dont des avances nouvelles pour Noyant-Villages (125 000 €), Mazé-Milon (125 000 €) et Chemillé (50 000 €).

Les principales dépenses (+ 521 168 €) concernent les crédits de travaux ou d'avance à Alter pour Saint-Georges-sur-Loire (27 000 €), Sèvremoine (50 000 €), Orée-d'Anjou (50 000 €), Montrevault-sur-Èvre (10 000 €), Chemillé (40 000 €) et Châteauneuf-sur-Sarthe (138 528 €) et des écritures d'ordre pour l'intégration des études du réseau de chaleur de Saint-Georges-sur-Loire (+ 55 000 €).

La décision modificative n° 2 du budget annexe SPPDCF s'équilibre à (+ 834 968 €) en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Ces résultats témoignent d'une réelle dynamique en faveur des réseaux de chaleur, auxquels s'ajoutent les demandes encore en attente. Eric TOURON propose de rechercher une solution permettant de limiter l'impact de ces projets sur le budget principal.

La synthèse du budget principal et des budgets annexes présente un total consolidé à (+ 2 224 510 €) en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **d'approuver** la décision modificative n° 2 du budget principal, en dépenses et en recettes à + 104 580 € en fonctionnement et à + 1 179 962 € en investissement soit globalement à + 1 284 542 € conformément au tableau joint en annexe n° 1 du rapport ;
- **d'approuver** la décision modificative n° 1 du budget annexe Infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) en dépenses et en recettes à + 105 000 € en fonctionnement soit globalement à + 105 000 € conformément au tableau joint en annexe n° 2 du rapport ;
- **d'approuver** la décision modificative n° 1, du budget annexe Gaz naturel pour véhicules (GNV) en dépenses et en recettes à 0 € en fonctionnement soit globalement à 0 € conformément au tableau joint en annexe n° 3 du rapport ;
- **d'approuver** la décision modificative n° 2, du budget annexe Service public de production et de distribution de réseau de chaleur ou de froid (SPPDCF) en dépenses et en recettes à + 313 800 € en fonctionnement et à + 521 168 € en investissement soit globalement à + 834 968 € conformément au tableau joint en annexe n° 4 du rapport ;

- **d'ajuster** les autorisations de programme et crédits de paiement selon le tableau joint en annexe n° 5 du rapport ;
- **d'approuver** l'attribution par le Siéml à la régie SPPDCF et, par voie de conséquence, le versement du budget principal au budget annexe concerné, d'une avance d'un montant total prévisionnel de 477 308 € ;
- **d'approuver** le versement d'un premier acompte de subvention d'investissement de 300 000 € du budget principal au budget IRVE afin de suivre le rythme des demandes de paiement des nouvelles installations des bornes de recharge ;

Étant précise que :

- la somme correspondant au montant total de l'avance est inscrite en dépenses sur le chapitre 27 « autres immobilisations financières » du budget principal 2025 et en recettes au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » du budget annexe SPPDCF 2025 ;

- la somme correspondant au montant du premier acompte de subvention d'investissement est inscrite en dépenses sur le chapitre 204 "subventions versées" du budget principal 2025 et en recettes sur le chapitre 13 "subvention d'équipement reçues" du budget annexe IRVE.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

8 – Budget annexe GNV 2025 : admission de créances en créances éteintes

Eric TOURON expose les montants demeurés irrécouvrables, à la suite du jugement de clôture de la liquidation judiciaire, d'une entreprise usagère de la station GNV.

Pour régulariser la situation comptable du Siéml, le comité syndical doit statuer sur l'admission en créances éteintes de 3461,38 € pour l'exercice 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- **d'approuver** l'admission en créances éteintes pour l'exercice 2025 de la somme de 3461,38 €, réparties sur trois titres de recettes émis en 2022 et 2023 sur le budget annexe GNV, à l'encontre d'un débiteur dont le détail figure ci-après et dans le document joint en annexe ;

Étant précisé que la dépense correspondant au montant total des créances éteintes sera imputée au budget annexe GNV 2025, à l'article 6542 du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » ;

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0

Approbation.....	35
------------------	----

9 - Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public, de maintenance et exploitation de l'éclairage public ainsi qu'aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Jean-Michel MARY, vice-président en charge des travaux et infrastructures électriques, présente les différentes participations relatives aux travaux, à l'appui des annexes jointes au rapport.

Les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ainsi que les montants des participations y afférent sont listés en annexe 1, les projets d'extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) en annexe 2, les adaptations des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection en annexe 3 ; les opérations de maintenance et d'exploitation d'éclairage public ainsi que les montants des participations y afférent pour la trame sombre sont listés en annexe 4, les travaux de réparation ponctuels en annexe 5, les travaux liés aux vols de câbles en annexe 6 et les dépannages des réseaux d'éclairage public du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 en annexe 7.

Les projets nouveaux et modifiés d'installation de recharge pour véhicules électriques en annexe 8.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget principal du Siéml et au budget annexe IRVE pour 2025, les opérations mentionnées ci-après et de solliciter les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont la liste et le détail figurent en annexes :
 - travaux sur le réseau de distribution d'électricité :
 - les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) (annexe 1) ;
 - travaux sur le réseau d'éclairage public :
 - les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 2) ;
 - l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéo protection (projets nouveaux et modifiés) (annexe 3) ;
 - maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public :
 - travaux en faveur de la trame sombre (annexe 4) ;
 - travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public (annexe 5) ;
 - travaux liés à des vols de câbles (annexe 6) ;
 - dépannages des réseaux d'éclairage public du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 (annexe 7) ;
 - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques :
 - installations (projets nouveaux et modifiés) (annexe 8).

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0

Approbation.....	35
------------------	----

10- Lancement de la procédure pour le passage d'une délégation de service public (DSP) de distribution de gaz sur la commune de Nyoiseau

Clémence MARIE, en charge de la prospective, du contrôle et de la concertation auprès de la direction générale expose le projet. La commune de Nyoiseau a transféré au Siéml, en 2007, la compétence relative à la distribution publique de gaz. À ce titre, le syndicat est compétent pour engager une procédure de consultation en vue de la création d'une délégation de service public de gaz sur ce territoire.

Un industriel prévoit de s'implanter dans la zone d'activité Bois II à Nyoiseau et requiert un raccordement au gaz pour le fonctionnement de ses procédés. En l'absence de raccordement actif, aucune délégation de service public n'a à ce jour été instaurée sur ce périmètre. Les services d'Anjou Bleu Communauté ont sollicité le Siéml afin d'évaluer l'intérêt et la faisabilité d'un raccordement gaz de l'industriel.

Les réseaux de distribution publique de gaz existants sur le territoire, reliant les communes limitrophes de Segré et de Noyant-la-Gravoyère, longent la zone d'activités Bois II. Ce projet de raccordement représenterait environ 200 mètres linéaires de conduite, pour un investissement estimé à 75 000 €. Au regard du faible linéaire à créer et du volume prévisionnel de consommation, l'opération présente un équilibre financier satisfaisant et constitue un intérêt pour le Siéml et le territoire, justifiant l'ouverture d'une consultation pour la création d'une délégation de service public de gaz sur ce territoire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le principe de lancement d'une délégation de service public de distribution de gaz naturel dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **de lancer** la procédure de délégation de service public de distribution de gaz comme exposé ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

11- Désignation d'un remplaçant temporaire du représentant du Siéml à la SAS LME

Le 27 juin 2023, le Comité syndical a approuvé la participation du Siéml au capital de la SAS LME et désigné le Président pour représenter le Siéml à l'assemblée générale du comité de direction pour une durée de cinq ans.

Le Président ne peut pas toujours se rendre disponible et il n'est pas prévu de suppléant dans les statuts. En revanche, le Siéml peut nommer un remplaçant.

Il est proposé de nommer Sébastien DROCHON, chargé de projets écosystèmes gaziers au Siéml pour remplacer le Président en cas d'empêchement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **de se prononcer**, à l'unanimité des membres présents, en faveur d'un vote à main levée pour la désignation du représentant du Siéml appelé à siéger temporairement aux instances internes de la SAS LME en cas d'absence ou d'empêchement du représentant du Siéml ;
- **de désigner** M. Sébastien DROCHON, chargé de projets écosystèmes gaziers du Siéml, pour remplacer à titre temporaire et ponctuel, en cas d'absence ou d'empêchement, le représentant du Siéml à l'assemblée générale et au comité de direction de la société et de l'autoriser à accepter les fonctions de représentant au comité de direction de la SAS LME qui pourrait lui être confiées à ce titre par l'assemblée générale ;
- **d'approuver** que, en cas de conflits d'intérêts, la représentation du Siéml soit assurée par M. Sébastien DROCHON ou par la personne nommément désignée par l'arrêté de déport pris par le Président du Siéml lorsque la situation l'exige.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

12- Désignation d'un remplaçant temporaire du représentant du Siéml à la SAS LAMPA

Le 27 juin 2023, le Comité syndical a approuvé la participation du Siéml au capital de la SAS LAMPA et désigné le Président pour représenter le Siéml à l'assemblée générale du comité de direction pour une durée de cinq ans. Le Président a également été autorisé à accepter les fonctions de représentant au comité de direction de la SAS LAMPA qui pourrait lui être confiées par l'assemblée générale

Le Président ne peut pas toujours se rendre disponible et il n'est pas prévu de suppléant dans les statuts. En revanche, le Siéml peut nommer un remplaçant.

Il est proposé de nommer Sébastien DROCHON, chargé de projets écosystèmes gaziers au Siéml pour remplacer le Président en cas d'empêchement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **de se prononcer**, à l'unanimité des membres présents, de procéder au vote à main levée pour la désignation du représentant du Siéml appelé à siéger temporairement aux instances internes de la SAS LAMPA en cas d'absence ou d'empêchement du représentant du Siéml ;
- **de désigner** M. Sébastien DROCHON, chargé de projets écosystèmes gaziers du Siéml, pour remplacer à titre temporaire et ponctuel, en cas d'absence ou d'empêchement, le

représentant du Siéml à l'assemblée générale et au comité de direction de la société et de l'autoriser à accepter les fonctions de représentant au comité de direction de la SAS LAMPA qui pourrait lui être confiées à ce titre par l'assemblée générale ;

- **d'approuver** que, en cas de conflits d'intérêts, la représentation du Siéml soit assurée par M. Sébastien DROCHON ou par la personne nommément désignée par l'arrêté de déport pris par le Président du Siéml lorsque la situation l'exige.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

13- Renouvellement de la durée initiale de la convention d'avance en compte courant d'associés conclue entre le Siéml et la SCIC-SAS BVER

Par délibération du 27 juin 2023, le Siéml a accordé à la SCIC-SAS BVER une avance en compte courant d'associés de 30 000 € et 10 000 € ont été versés en mars 2024. La convention, valable deux ans et renouvelable une fois, prendra fin en décembre 2025 et prévoit un remboursement unique à son terme.

En raison d'une trésorerie insuffisante, la société sollicite le renouvellement pour deux années supplémentaires, ce qui permettrait à la SCIC-SAS BVER de percevoir le solde de l'avance en plusieurs versements, avant un remboursement intégral prévu au 23 décembre 2027.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le renouvellement de la durée initiale de la convention d'avance en compte courant d'associé de deux ans afin de porter son terme au 23 décembre 2027 ;
- **d'approuver** et d'autoriser le Président du Siéml à conclure, au nom et pour le compte du Syndicat, le projet d'avenant à la convention à conclure entre le Siéml et la SCIC-SAS BVER, joint en annexe du rapport.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

14- Transfert au Siéml de la compétence « réseau de chaleur et de froid » de la commune de Chemillé-en-Anjou

Denis RAIMBAULT, vice-président en charge de l'Efficacité énergétique et de la maîtrise de la demande d'énergie présente un projet de réseau de chaleur situé sur la commune de Chemillé-en-Anjou. Ce projet regrouperait plusieurs bâtiments scolaires publics et privés, le centre hospitalier, le

théâtre Foirail, la piscine, le gymnase, la salle communale, le centre social et l'accueil péri-scolaire. Ce projet nécessite l'installation d'une chaudière de 800 kW et 2 700 mètres linéaires de réseaux pour un coût total de 4,5 M€. Sa réalisation dépendra des subventions qui pourront être accordées. Le transfert de compétence permet de poursuivre les études.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la demande de la commune de Chemillé-en-Anjou de transférer au Siéml la compétence mentionnée à l'article 4.4 des statuts du Syndicat, relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid sur le territoire de la commune ;
- **d'approuver** que le transfert prenne effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml acceptant la demande de la commune est devenue exécutoire ;
- **d'approuver**, la réalisation du projet de réseau public de chaleur sur la commune déléguée de Chemillé ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Étant précisé que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget primitif 2025 du budget annexe SPPDCF modifié par la DM 2.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

15- Projet de réseaux publics de chaleur de Champtoceaux (commune déléguée d'Orée d'Anjou) – approbation de la convention individuelle, du règlement de service, de la police d'abonnement et de la tarification du service

Denis RAIMBAULT expose le projet de réseau de chaleur de Champtoceaux qui prévoit d'alimenter le groupe scolaire, le pôle enfance et le collège public Georges Pompidou. Ce réseau sera alimenté par une chaufferie bois déchiqueté d'une puissance de 250 kW qui fournira en moyenne 80 % des besoins en chaleur de l'ensemble des bâtiments, et une chaufferie gaz propane de 450 kW en appoint. Une chaufferie centralisée sera construite pour alimenter un réseau d'eau chaude enterré avec un linéaire total de réseau de 280 mètres.

La convention individuelle détermine plusieurs points parmi lesquels le lieu d'implantation, la description des installations existantes, la liste des abonnés initiaux, le périmètre et le tracé, la liste non exhaustive des biens nécessaires à la réalisation du projet, le choix du combustible utilisé, le mode de gestion, le montant du projet et l'éventuelle contribution financière de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de convention individuelle à conclure entre le Siéml et la commune d'Orée d'Anjou et formalisant l'accord des parties sur les conditions et les modalités de réalisation du projet de réseaux publics de chaleur sur la commune de Champtoceaux, joint en annexe n° 1 du rapport ;
- **d'approuver** les projets de règlement de service et de police d'abonnement du service public de production et de distribution par réseaux publics de chaleur sur la commune d'Orée d'Anjou, joints en annexes n° 2 et n° 3 du rapport ;
- **d'approuver** les éléments de la tarification du service public de production et de distribution par les réseaux publics de chaleur sur la commune d'Orée d'Anjou, joint en annexe n° 4 du rapport ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Précise que les recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe SPPDCF.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

16- Projet de réseaux publics de chaleur de Montfaucon-Montigné (commune déléguée de Sèvremoine) – approbation de la convention individuelle, du règlement de service, de la police d'abonnement et de la tarification du service

Denis RAIMBAULT poursuit avec le projet de réseaux de chaleur de Montfaucon-Montigné dont le transfert de compétence date de 2023. Le périmètre de l'étude comprend le groupe scolaire, le pôle enfance et le collège public. Le réseau sera alimenté par une chaufferie bois déchiqueté de 125 kW et couvrira 80 % des besoins de chauffage à partir du bois. Le complément sera assuré par du gaz. Une chaufferie centralisée sera construite pour alimenter un réseau d'eau chaude enterré. Le linéaire total de réseau est de 210 mètres.

La convention individuelle détermine plusieurs points parmi lesquels le lieu d'implantation, la description des installations existantes, la liste des abonnés initiaux, le périmètre et le tracé, la liste non exhaustive des biens nécessaires à la réalisation du projet, le choix du combustible utilisé, le mode de gestion, le montant du projet et l'éventuelle contribution financière de la collectivité.

Paul NERRIÈRE, délégué titulaire de la circonscription des Mauges et maire délégué de Montfaucon-Montigné, propose au Président de ne pas participer aux débats concernant ce projet de réseau de chaleur situé sur sa commune.

Jean-Luc DAVY rappelle qu'il n'existe aucune obligation de s'abstenir. En effet, le Siéml est un syndicat mixte fermé représentant l'ensemble des communes. L'analyse juridique de ce point précis conclut que les élus siégeant au comité syndical sont pleinement habilités à prendre part aux votes portant sur leur commune d'élection : la convergence des intérêts publics neutralise tout risque de conflit d'intérêt.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de convention individuelle à conclure entre le Siéml et la commune de Sèvremoine et formalisant l'accord des parties sur les conditions et les modalités de réalisation du projet de réseaux publics de chaleur sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, joint en annexe du rapport ;
- **d'approuver** les projets de règlement de service et de police d'abonnement du service public de production et de distribution par réseaux publics de chaleur sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné, joints en annexes du rapport ;
- **d'approuver** les éléments de la tarification du service public de production et de distribution par réseaux publics de chaleur sur la commune de Montfaucon-Montigné (commune déléguée de Sèvremoine), joint en annexe du rapport ;
- **d'autoriser** le Président, à signer au nom et pour le compte du Siéml tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Étant précisé que les recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe SPPDCF.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

17- Projet expérimental d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque pour la production d'une énergie solaire sur la commune de Maulévrier

Ewen LAGADIC, responsable du service Planification et animation territoriale présente ce projet. Une étude réalisée pour la commune de Maulévrier confirme l'intérêt d'installer 85 kWc de panneaux photovoltaïques sur le centre technique municipal, pour une production estimée à 96 MWh/an. Plus de 90 % de l'énergie produite pourraient être auto-consommées par les bâtiments communaux, couvrant ainsi environ 23 % de leur consommation électrique et réduirait ainsi la facture énergétique. Le Siéml assurerait l'investissement et l'exploitation de l'installation pendant 25 ans en se rémunérant par la vente d'électricité auto-consommée par la commune et du surplus à EDF. Le prix facturé, couvrant les coûts d'investissement, d'exploitation et les recettes liées au surplus, garantirait un tarif stable sur la durée. Le montant prévisionnel est estimé à 110 € HT/MWh, sous réserve d'actualisation après l'appel d'offres.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la réalisation par le Siéml à titre expérimental d'un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du centre technique municipal de Maulévrier pour la production d'une énergie solaire ;
- **d'approuver** les modalités de calcul du prix de vente de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque du Siéml et autoconsommée par la commune, en annexe.

Étant précisé que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget primitif du budget principal du Siéml 2025 modifié par la décision modificative n° 2.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	32
Nombre de votants.....	35
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	35

18- Informations diverses

1 – Point sur la procédure de consultation du projet de révision des statuts du Siéml

La procédure de consultation des adhérents a débuté avec l'envoi d'un courrier en nombre, juste après la mi-juillet. Dans le cadre de cette consultation, il est possible de catégoriser les questions posées en trois groupes. Le premier groupe rassemble les questions portant sur le périmètre précis de certains transferts de compétences dans les communes nouvelles ; le second groupe a trait à une série de questions portant sur la clarification du concept et de la portée des notions de compétences auxiliaires et de compétences annexes ; tandis que le troisième groupe fédère les questions relatives à la création d'un nouveau collège électoral pour certaines communes membres d'Angers Loire métropole ayant transféré une compétence au Siéml.

A l'issue des trois mois dont disposent les membres pour nous formuler un avis, un point sera réalisé avec les services de la préfecture afin de constater l'atteinte de la majorité quantifiée et édicter l'arrêté préfectoral de révision de nos statuts.

2 – Point sur l'organisation du centenaire du Siéml

Les actions de communication engagées sur les réseaux sociaux depuis le début de l'année pour célébrer le centenaire arrivent à leur terme. La bande dessinée a été imprimée et sera remise aux invités le 14 novembre lors de la soirée commémorative.

Pour mémoire le déroulé de la soirée est rappelé et un point est réalisé sur la lise des invités. A ce titre, le Président invite les membres du Comité syndical à vérifier si les maires et les maires délégués ont bien reçu une invitation. Le cas échéant, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître par mail ou par téléphone auprès de Valérie Moutier, responsable de la gouvernance.

Au regard des réponses déjà reçues, le Président propose d'ouvrir cette soirée au conjoint des membres du Comité syndical et des agents du Siéml. A ce titre, Emmanuel Charil va adresser un mail aux personnes concernées.

3 – Point sur le congrès national d'Amorce

Pour mémoire, ce congrès qui s'est déroulé à Angers était co-organisé par le Syndicat d'eau de l'Anjou, le Siéml et le Sivert. Cette édition a remporté un vif succès avec une participation record de 1100 congressistes. Le Président souligne la forte implication des équipes du Siéml et la qualité des interventions réalisées.

Emmanuel CHARIL met en exergue la forte mobilisation du service communication qui s'est beaucoup investi dans l'organisation de cet événement, qui précède et s'ajoute à la préparation du centenaire.

4 – Prochaines dates

2025 Mardi 2 décembre..... Bureau

	Mardi 16 décembre.....	Comité syndical – présentation du ROB
2026	Mardi 13 janvier.....	Bureau
	Mardi 10 février	Comité syndical – présentation du BP

Le Président et les vices présidents continueront à se réunir jusqu'au renouvellement du comité syndical.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

Les membres du Comité syndical prennent acte de ces informations.

1 Le comité syndical du mois de février 2026 initialement prévu le mardi 3 est repoussé au mardi 10.